



LIGUE
NORMANDIE



Ligue Motocycliste de
Normandie
Règlement CNEV 2026

Article 1 – DÉFINITION

Favoriser l'accès à la compétition vitesse moto pour les jeunes à partir de 9ans. Les motos clubs s'associent et mettent en place un championnat de Normandie comprenant plusieurs épreuves d'endurance vitesse, sous l'égide de la FFM et de la Ligue Motocycliste de Normandie en respectant les RTS de la FFM.

Le championnat de ligue de Normandie 2026 ENDURANCE se disputera sur les courses organisées sur le territoire de la ligue de Normandie. Le Championnat deviendra Trophée de Ligue s'il y a moins de 3 épreuves.

Calendrier 2026

Date	Épreuve	Contact
2 mai 2026	8 Heures d'Anneville (76) TDG Motors	Corentin GAULTIER 06.65.49.27.88
7 Juin 2026	8 Heures de LESSAY (50) SLMC	Lefevre Stéphane 06.83.34.08.25
28 juin 2026	8 Heures de la HAGUE (50) HRCJ	Hugo RENAN 06.26.59.61.00
12/13 septembre 2026	24 Heures d'Anneville (76) TDG Motors	Corentin GAULTIER 06.65.49.27.88

Article 2 – CATEGORIES

. Les véhicules admis sont :

- Cat 125 : 50cc à 125cc 4 temps
- Cat 50 : 50cc 2 temps
- Pit125US : Pitbike 125 stock

Article 3 – TARIFS ET ENGAGEMENTS

Les engagements se feront en ligne sur le site d'inscription de la LMN Site d'information LMN : <https://www.lmn-ffm.org/>

Site d'inscription LMN : <https://inscriptions.lmn-ffm.org/>

Ce sera le pilote référent du Team qui paiera en ligne l'engagement du Team y compris les frais d'inscription au Championnat de Normandie. Il désignera sur la passerelle du site d'inscription ses équipiers dont les licences FFM 2026 doivent être à jour. Aucune inscription possible sans licence 2026 à jour.

Age minimum de 15 ans lors des épreuves de 24 heures

Les engagements par équipe sont :

Épreuve de 6 heures : 250€ hors championnat, 220€ équipes inscrites au championnat

Épreuve de 8 heures : 300€ hors championnat, 280€ équipes inscrites au championnat

Épreuve de 12 heures : 400€ hors championnat, 380€ équipes inscrites au championnat

Épreuve de 24 heures : 650€ hors championnat, 600€ équipes inscrites au championnat

Engagement au Championnat de Normandie d'Endurance Vitesse (CNEV) : 50 euros par équipage pour les équipes licenciés en Normandie, et 60€ pour les équipes licenciées hors Normandie.

Les équipes hors Normandie devront s'engager auprès du secrétariat de la ligue de Normandie :

M. PERRIN Edgar
Secrétariat / Communication

Tél : 02 31 25 61 90 - 07 63 43 61 74

Mail : secretariat@lmn-ffm.org

Pour valider son engagement au CNEV, le team manager devra envoyer un chèque de caution de 80€ par épreuve du championnat. En cas de non-participation à une épreuve, ce dernier sera encaissé par le club organisateur,Dans le cas contraire, il sera restitué lors du contrôle administratif.

Envoyer à l'adresse suivante :

M.Yannick DORENLOR,

Circuit de la Lande Saint Nazaire Gréville-Hague

50440 La Hague

- Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée pour l'attribution des Numéros de course.
- Seuls les 36 premiers engagements complets pour le championnat seront pris en considération.
- Clôture des engagements pour le championnat 10 jours avant la première épreuve du championnat.
- Pour chaque pilote mineur l'autorisation parentale devra être envoyée au secrétariat de la Ligue avant l'épreuve, il n'y aura pas de dérogation.
- **Après la première course, il n'y aura plus d'engagement possible pour le Championnat.**
- **Équipage déclarant forfait** : Pour tout forfait, un droit administratif de 80 € sera retenu et ce, quelle que soit la raison. Cette déclaration devra être faite par écrit ou par courriel auprès de l'organisateur. Le justificatif devra impérativement lui parvenir avant le début des vérifications administratives.
- En fonction de la longueur des pistes les clubs organisateurs pourront inviter des équipages, scooters 50 cc 2T à Vario ou scooters 125 cc 4T à Vario ou moto 125 4 temps.
- **En fonction du nombre d'engagés à une épreuve, l'organisateur se réserve le droit d'inviter des équipes en V15/V25 afin de compléter la grille et sauvegarder l'épreuve.**
- Les équipages invités ne marqueront pas de point au championnat mais seront classés sur l'épreuve.

- **APPEL aux Équipages** : Les équipages susceptibles de venir avec un bénévole commissaire de piste (licence OFF), seront les bienvenus, contacter le club organisateur de l'épreuve concernée.

Le Camping est payant sur les épreuves d'Anneville-Ambourville et sera en supplément de l'engagement définit ci-dessus.

Selection aux 24 heures d'Anneville:

Seront prioritaires les équipes engagées au CNEV 2026 ayant participé aux 3 premières manches.

Les équipes hors championnat seront sélectionnées selon le nombre de participations aux épreuves précédentes du CNEV 2026.

Article 4 – CONCURRENTS

Chaque équipage sera composé de 2 à 4 pilotes maximum (dont un a minima âgé de plus de 15 ans et 2 en cas d'épreuve de 24 h de course), afin de respecter les temps de conduite.

Un pilote ne peut être inscrit que dans un seul équipage par épreuve. Âge minimum 9 ans révolu le jour de la course.

La composition de l'équipage ne pourra excéder plus de 5 pilotes sur la saison complète.

Les concurrents devront être en possession :

- D'une licence FIM Europe, NCO, NJ2, NJ3, NJ3C
- D'une licence une manifestation délivrée par la FFM pour l'année en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an),
- D'une autorisation parentale pour les mineurs
- Du C.A.S.M (obligatoire à partir de 12 ans)

Tout pilote mineur devra obligatoirement être accompagné d'une personne représentante légale ou mandatée, cette personne devra être titulaire d'une licence, à minima de catégorie LAP (Licence FFM).

Le responsable de chaque équipage devra être titulaire d'une licence, à minima de catégorie TIM (Licence FFM).

Pour chaque pilote, il est impératif avant chaque épreuve de valider et d'imprimer les licences « une manifestation » par internet.

Aucune licence ne sera délivrée sur place

Article 5 – VÉRIFICATIONS

Les contrôles administratifs et techniques seront effectués sur les emplacements prévus à cet effet, selon l'horaire de chaque épreuve.

Lors du contrôle administratif, les pilotes devront présenter :

- Le livret technique de la moto inscrite au championnat. (Fourni à la première épreuve). Celui-ci devra être au préalable renseigné par l'équipage (nom de l'équipage et numéro de la moto)
- La confirmation d'engagement,
- Leur CASM ou leur guidon d'argent ou or,
- Leur licence (FIM Europe ou FFM) en cours de validité, ou leur licence une manifestation délivrée par la FFM pour la manifestation en cours (avec certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an),
- Leur pièce d'identité,
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Le courrier désignant la personne représentante légale ou mandatée accompagnant le pilote mineur. Celui-ci devra être titulaire d'une licence à minima de catégorie LAP (Licence FFM).
- Licence du responsable de l'équipage, à minima de catégorie TIM (Licence FFM).

Un transpondeur sera remis aux équipages (voir article 15 du règlement).

Des brassards de couleurs différentes seront remis à chaque pilote et un brassard spécifique pour le responsable de l'équipage porté en permanence. (À restituer en fin d'épreuve). Les clubs organisateurs devront délivrer un nombre de bracelets suffisant pour assurer la sécurité des équipages et le bon fonctionnement de l'épreuve. A minima il sera remis, un bracelet à chaque pilote plus cinq bracelets pour le reste du team. Lors du contrôle technique de la machine, les pilotes devront présenter à chaque épreuve :

- Le livret technique ;
- Leur casque homologué de type intégral, d'une seule pièce (Norme ECE 22-05 ou 22-06) en bon état sans décoration et avec peinture d'origine ; **DERNIÈRE ANNÉE POUR LE 22-05**
- Leurs équipements homologués ;
- Leur protection dorsale obligatoire (norme EN 1621.2). Correspondant à la taille du pilote et non coupé.

- Leur protection pectorale (norme EN 1621-3)
- Airbag extérieur autorisé voir liste FFM

Les airbags sont fortement recommandés pour 2026.

Les machines engagées devront être présentées avec le transpondeur fixé sur son support, la selle facilement démontable, sans trace de peinture antérieure (cadre, moteur, échappement).

Des contrôles techniques sont réalisés avant chaque épreuve et peuvent être effectués durant les épreuves.

Les motos non conformes à la réglementation technique lors d'un contrôle ne pourront pas accéder à la piste, elles devront être remises en conformité et vérifiées de nouveau par un commissaire technique, si elles restent non conformes, elles seront exclues de l'épreuve.

Les caméras sont autorisées sur les motos sous certaines conditions, (voir règlement fédéral). A consulter sur le site de la FFM. A faire valider par le contrôle technique.

Règlement technique fédéral national à consulter sur le site de la FFM rubrique Vitesse.

Attention sur les pistes de Kart du Championnat, les motos ne devront pas dépasser 93 db.

Article 6 – TÉLÉMÉTRIE

En aucun cas, des informations ne doivent être transmises à ou d'une machine en marche. Un dispositif de signalisation officielle peut être exigé sur la machine. Les appareils de chronométrage automatique (appareils de chronométrage sur la machine) ne sont pas considérés comme de la télémétrie.

Les appareils de chronométrage automatique ne doivent pas perturber les méthodes et équipements de chronométrage officiel.

Article 7 – ESSAI

- Des essais libres seront mis en place par les organisateurs le samedi après-midi voir le programme des épreuves ;
- Des séances chronométrées de minimum 10 min par pilote sera obligatoire pour prendre le départ ;
- Chaque pilote devra avoir accompli au minimum trois tours du circuit soit un tour Chronométré ;
- La grille de départ sera établie en fonction de la moyenne du meilleur chrono de chaque pilote. L'équipe ayant la meilleure moyenne partira en 1^{er} position et ainsi de suite, des points seront attribués aux 5 premières places ;
- Les motos sans dispositif de démarrage seront placées en fin de grille ;
- Essais interdit hors du circuit ;



LIQUE
NORMANDIE



Article 8 – COURSE

Lors du briefing pilotes, la procédure de départ sera annoncée.

Départ type « Lancé »

- Tour de reconnaissance,
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur en marche,
- Sur ordre du directeur de course, les concurrents s'élanceront un par un derrière le safety-car pour effectuer un ou deux tours (suivant la décision de la direction de course) avec interdiction de doubler (pilote ou safety-car),
- Après la sortie de la piste du safety-car, le départ ne sera effectif qu'au baissé du drapeau national placé sur la ligne de départ.
- Dans le cas où la procédure en épi poserait un problème, le ou les tours derrière le safety-car pourraient s'effectuer ligne par ligne de deux ou trois concurrents suivant la largeur de la piste, ces lignes étant espacées de 4 mètres, jusqu'au baisser du drapeau de départ, le dépassement entre pilotes est formellement interdit.
- Toute machine absente sur la grille 5 min avant le départ devra partir pour la course depuis la zone des stands sur ordre d'un commissaire.

Départ type « Endurance 24 heures »

- Tour de reconnaissance,
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté,
- Sur ordre du directeur de course, les concurrents s'élanceront un par un pour effectuer un ou deux tours de chauffe (suivant la décision de la direction de course)
- Mise en épi, le pilote sur la machine, moteur arrêté,

Nouvelle procédure de départ :

Ouverture de la grille H-30min pendant 5min.

Moto mise à leur position de départ, moteur coupé.

Ouverture piste aux membres du Team.

H-10 min évacuation de la piste (sauf deux mécaniciens)

H- 5 Min début de la procédure de départ (évacuation des mécaniciens, couvertures chauffantes etc...)

- Les pilotes se placeront sur le côté opposé de leurs machines, traverseront la distance les séparant au drapeau national agité

Toutes procédures

- Les équipages qui ne seraient pas sortis de la voie des stands avant la fermeture de celle-ci prendront le départ des tours de chauffe depuis la sortie des stands sous les ordres des commissaires.

- Il leur sera appliqué un « Stop & go » de 30 secondes pour « non- participation » au tour de formation.
- Mise en épi. L'accompagnateur qui tiendra la machine devra être un pilote équipé, sauf casque et gants.
- Départ au drapeau vert pour un ou deux tours de chauffe.

Les pilotes qui rencontrent un problème lors du ou des tours de chauffe peuvent retourner dans la voie des stands pour réparer et prendre le départ

- Il sera appliqué un « stop & go » par tour de chauffe non effectué.
- A l'issue du ou des deux tours de chauffe, il sera présenté le drapeau rouge, et tous les participants devront se remettre en grille, coupe-circuit à la main.
- Présentation : « Panneau 3 minutes », « Panneau 1 minute », « Panneau 30 secondes »
- Départ au drapeau national, par le Directeur de Course, les pilotes courent vers leur moto, mettent seul le moteur en marche.
- Au moyen du drapeau jaune, le Directeur de Course autorisera ensuite le démarrage à la poussette pour lequel le pilote pourra être aidé d'un mécanicien, ainsi que pour le retour aux stands pour réparation, seulement lors du départ.
- La sortie des stands sera ouverte après le passage du dernier concurrent.

Temps de conduite : conformément aux RTS vitesse en vigueur à la date de l'épreuve. Cependant, pour les plus de 16 ans révolus, le temps du relais ne pourra excéder 1 heure.

Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du Team Manager.

Un pilote ne pourra pas doubler ses relais. Est considéré comme relais : 1H de conduite consécutive d'un même pilote même s'il a dû repasser par les stands.

Ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassements, à des sanctions sous forme de pénalités de temps ou déclassement.

S'il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués après le temps imparti sera décompté.

En cas de contestation, de réclamation, le jury peut prendre toutes les mesures et/ou demandes qu'il juge utile, auprès des officiels de l'épreuve, afin de valider ou non la demande.

Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l'épreuve. Les résultats seront affichés à minima heure par heure dans les emplacements prévus à cet effet, (sauf problème technique).

Tout abandon devra être signalé dans les meilleurs délais à la direction de course. Un document est à compléter à cet effet auprès de la direction de course.

Article 8.1 – Pit125stock à l'américaine

Catégorie pit125US

- Lorsqu'une machine d'un équipage est sur la piste, la deuxième machine entreposée dans les stands. La moto devra être ravitaillée en carburant sur la voie des stands. Les autres opérations de maintenance sont autorisées à l'intérieur du stand. Après le ravitaillement, la moto devra retourner dans le stand. Procédure de ravitaillement identique au relais classique.
- Dans le cas où une des deux machines est irréparable, l'équipe pourra terminer avec la machine restante. Si la machine endommagée ne peut être ramenée au box suite à sa chute, cette dernière reste en sécurité au poste de commissaire et le pilote devra ramener le transpondeur à son box.
- Lors des changements de machine, la machine qui repartira devra être placée en attente, moteur arrêté et mise sur béquille arrière, devant le stand. Elle ne pourra être sortie du stand que 3 tours avant le changement de machine. La moto pourra être sortie du box pour chauffer le moteur.
- Quand la moto entre dans le stand, un assistant doit bécuiller la moto rentrant, puis il change le transpondeur et débécuille la moto sortante. Lors de l'opération, les pilotes restent sur leurs machines.

Pour cette catégorie, les relais seront de 30 minutes maximum.

Article 9 – STANDS

Chaque stand devra afficher clairement et visiblement le numéro de la machine en compétition sur l'épreuve.

Un tapis environnemental (absorbant) de longueur et largeur de la machine est OBLIGATOIRE pour faire la mécanique (dans le stand) et le plein (hors du stand). Moquette interdite.

- Les circuits n'ayant pas ou peu de box, l'organisateur devra prévoir un emplacement de trois mètres en façade par équipage.
- Les organisateurs devront avoir 2 commissaires de stands en compléments des commissaires sportifs.
- Les équipages pourront y installer un stand, ce dernier reste tout au long de l'épreuve sous leurs entières responsabilités.
- 7 personnes maximum admises dans les stands parmi les pilotes, les mécaniciens, les panneauteurs.
- En cas de dépassement de ce nombre, les commissaires et responsables des stands en référeront au directeur de course qui appliquera l'article 12 du présent règlement.
- Les équipages devront impérativement occuper les stands ou emplacements qui leur seront attribués.
- Les concurrents devront se conformer à la vitesse affichée dans le couloir

de décélération et dans les stands (20 ou 30 km/h selon les circuits). La circulation s'effectue à vitesse réduite devant les stands et jusqu'à l'accès à la piste de course.

- Lors des ravitaillements, la machine doit être béquillée, sur un tapis environnemental, hors du stand, moteur éteint. Le pilote ne doit pas rester sur celle-ci.
- La personne assurant le ravitaillement devra être vêtue d'une combinaison ou pantalon et blouson en matière ignifugée, de chaussures fermées, de gants (en cuir ou en coton), la tête couverte d'un casque intégral (la visière fermée) ou d'une cagoule (en coton) avec des lunettes enveloppantes. Par exemple : un pilote équipé peut faire le ravitaillement.
- Deux personnes seulement sont autorisées à rester autour de la machine : Le ravitailleur et le « pompier », qui sera équipée comme le ravitailleur sera prêt à intervenir avec un extincteur à l'arrière de la machine. Si de l'essence est répandue sur le réservoir, celle-ci devra être essuyée avant que le pilote remonte sur sa machine.
- Un extincteur en état de marche est obligatoire dans chaque box
- Les ravitaillements par échange de réservoir sont interdits.
- Les interventions mécaniques sur la machine s'effectueront à l'intérieur des stands.

Pour des raisons de sécurité, le changement des roues s'effectuera également à l'intérieur des stands.

- Les changements de pilote s'effectueront moteur arrêté.
- Une réserve de 20 litres de carburant (derrick compris) sera autorisée dans le stand.
- Un extincteur conforme aux RTS (6kg) fourni par l'équipage sera obligatoire dans chaque stand. **Lors de la première manche un prestataire sera présent pour réviser ou vendre des extincteurs conformes.**
- Il est formellement interdit de fumer, ou de souder ou d'employés de l'outillage à moteur thermique et électrique dans le stand.

Article 10 – CLASSEMENT

Pour être classé, tout équipage devra avoir effectué 75% de la distance du premier de sa catégorie et être passé dans les 5 minutes après le 1^{er} sous le drapeau à damier.

Les points seront attribués en fonction du classement scratch de chaque épreuve. Sera déclaré vainqueur l'équipage de tête qui passera le drapeau à damier, en ayant parcouru le plus grand nombre de tours.

Toute machine franchissant la ligne d'arrivée à la poussette devra être complète.

Points pour les 04, 06 et 08 heures :

1er	30 pts	2ème	24 pts	3ème	19 pts	4ème	16 pts	5ème	13 pts
6ème	12 pts	7ème	11 pts	8ème	10 pts	9ème	9 pts	10ème	8 pts
11ème	7 pts	12ème	6 pts	13ème	5 pts	14ème	4 pts	15ème	3 pts
16ème	2 pts	17ème	1 pts						

Points pour les 12 heures :

1er	35 pts	2ème	29 pts	3ème	24 pts	4ème	20 pts	5ème	17 pts
6ème	15 pts	7ème	13 pts	8ème	12 pts	9ème	11 pts	10ème	10 pts
11ème	9 pts	12ème	8 pts	13ème	7 pts	14ème	6 pts	15ème	5 pts
16ème	4 pts	17ème	3 pts	18ème	2 pts	19ème	1pts		

Points pour les 24 heures :

1er	40 pts	2ème	33 pts	3ème	28 pts	4ème	24 pts	5ème	21 pts
6ème	19 pts	7ème	17 pts	8ème	15 pts	9ème	13 pts	10ème	11 pts
11ème	10 pts	12ème	9 pts	13ème	8 pts	14ème	7 pts	15ème	6 pts
16ème	5 pts	17ème	4 pts	18ème	3 pts	19ème	2 pts	20ème	1 pts

Depuis 2026, pendant les courses, des points bonus seront attribués aux dix premières équipes inscrites au championnat :

- Pour les endurances de 6 et 8 heures, ces derniers seront attribués à la mi-course (3h et 4h).
- Pour les épreuves de 24 heures, des points bonus supplémentaires seront accordés aux 10 premières équipes inscrites au championnat à 8 heures et 16 heures de course, en plus des points distribués à la fin de l'épreuve.

Lors des 24 heures les points bonus seront attribué à 8h et 16 heures de course.

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}
10 pts	9 pts	8 pts	7 pts	6 pts	5 pts	4 pts	3 pts	2 pts	1 pts

Sera déclaré vainqueur du Championnat de Normandie Endurance Vitesse l'équipage ayant marqué le plus de points et ayant participé à toutes les épreuves.

Article 11 – RÉCOMPENSES

- Pour les épreuves (scratch de la course) : Une Coupe aux trois premiers équipages du scratch (offert par le club organisateur)
- **Une coupe aux trois premiers des catégories 50, 125 et pit125s**
- A la Finale du Championnat (dernière épreuve) : Une récompense aux trois premiers équipages normands (offert par la Ligue Motocycliste de Normandie le jour de l'assemblée générale)

Article 12 – RÉCLAMATIONS

Elles devront être présentées, par écrit, au Directeur de Course, accompagnées d'une caution de 300 €, dans les délais prévus au titre III du Code Sportif National. Cette caution ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

En outre, pour toute réclamation portant sur une machine et nécessitant un démontage moteur, il sera demandé au plaignant une caution 100 € pour un moteur 2 temps et 200 € pour un moteur 4 temps.

Cette caution lui sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou versée au concurrent constraint au démontage si la conformité est reconnue.

A l'issue de la course les machines seront maintenues en parc fermé, elles y resteront 30 minutes après l'affichage des résultats officiels.

Le Directeur de Course pourra faire démonter telle ou telle machine de son choix.

Dans cette situation, 75 € pour un moteur 4 temps et 50 € pour un moteur 2 temps seront versés au responsable de l'équipage si le moteur démonté s'est révélé conforme.

Le refus de démonter entraînera le déclassement de l'équipage pour l'épreuve. Le non-respect du parc fermé entraînera le déclassement de l'équipage pour l'épreuve.



LIGUE
NORMANDIE



Aucune réclamation ne sera acceptée passé le délai de 30 min après l'affichage du classement final.

Article 13 – SANCTIONS

En cas de changement de plus d'un pilote sur le championnat (voir article 2) les points ne seront plus comptabilisés sur l'ensemble du championnat (Sauf dérogation écrite, justifiée et validée par le délégué du championnat uniquement).

En cas d'infraction constatée pendant l'épreuve, il sera appliqué le barème suivant :

Infraction	1ère constatation	2ème constatation	3ème constatation
Vitesse excessive dans la voie des stands	Stop & go (30s)	2 Stop & go (30s)	Exclusion
Ravitaillement moteur en marche, ou/et dans le stand, ou/et pilote sur la moto	2 stops & go (30s)	EXCLUSION	
Plus de 7 personnes dans les stands.	Stop & go (30s)	2 Stop & go (30s)	Exclusion
Non-conformité de l'identification (N° transpondeur)	Avertissement	Stop & go (30s)	Exclusion
Essais autres que ceux définis à l'article 6 (hors circuit).	EXCLUSION		
Machine non conforme	REFUSÉE AU DÉPART		
Machine non conforme pendant l'épreuve (bruit, autres), Réparations non effectuées	Avertissement avec drapeau	EXCLUSION	
Machine mise en route lors du départ par une personne autre que le pilote.	Stop & go (30s)		
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	Stop & go (30s)		
Réparations mécanique effectuées en dehors des stands	Avertissement	Stop & go (30s)	
Changement de pilote moteur en marche	Stop & go (30s)	2 Stop & go (30s)	
Circuit ou stand pris dans le sens inverse de la marche (sans autorisation et moteur en marche)	EXCLUSION		
Aide extérieure SANS AUTORISATION avant l'entrée des stands	Stop & go (30s)	2 Stop & go (30s)	Exclusion
Dépassement du temps de roulage (1h, ou 30 min en Pit125US)	Stop & go (30s)	2 Stop & go (30s)	

Toutes les pénalités sont à effectuer dans les 5 tours suivants la notification

RAPPEL :

Pour toute incorrection, menace ou agression envers un officiel de la part d'un pilote ou de son entourage, l'équipage sera considéré comme responsable et sera passible de sanctions voire d'exclusion du championnat et cela sans remboursement des engagements.

Article 14 – ASSURANCE / OFFICIELS

Assurance : conforme à la législation en vigueur.

Les officiels, Directeur de Course et Commissaires Sportifs devront être en possession de leurs qualifications de l'année en cours et correspondent au RP de l'épreuve.

Article 15 - CHRONOMÉTRAGE – TRANSPONDEURS

- Le chronométrage des machines se fera par système transpondeur ;
- Les concurrents se verront remettre un transpondeur qu'ils devront fixer sur leur machine ;
- Des supports de transpondeur seront vendus aux pilotes au prix de 10 € et resteront leur propriété ;
- Une caution de 200 € peut être demandée en échange de la délivrance du transpondeur pour en garantir le retour ;
- Le transpondeur est sous l'entièvre responsabilité du concurrent, pendant toute la manifestation et jusqu'à sa restitution ;
- La caution sera remboursée intégralement ou sera rendu en fin de saison lors de la restitution du transpondeur ;
- Il est strictement interdit de se rendre à la tour de chronométrage (sauf autorisation spécifique).

Article 16 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les clauses sportives non précisées dans le règlement sont celles du règlement général des courses d'endurance 25 power et du règlement national de la F.F.M. auxquels il convient de se reporter pour tout litige sportif.

Modification et confirmations des équipages : Il est interdit de modifier les couleurs des pilotes d'un équipage durant les séances d'essais qualificatifs. À la fin des qualifications les responsables devront déclarer la composition de leurs équipages et des pilotes prenant le départ.

SÉCURITÉ

Pour avoir accès aux stands chaque équipage devra se présenter à l'entrée du circuit pour y retirer : laissez-passer et bracelets qui seront remis sous la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve.

Poussettes, trottinettes, vélos, animaux sont strictement interdits dans le parc coureur.

Un extincteur aux normes réglementaires devra rester accessible dans le stand tout au long de l'épreuve.

PUBLICITÉ

Le club organisateur étant lié et soutenu par divers partenaires, l'affichage de publicités et la vente directe est strictement interdite autour du circuit, de la piste, dans les stands, etc., sauf autorisation préalable du club organisateur.

Pour toute demande, contactez le club organisateur deux mois avant l'épreuve.



LIQUE
NORMANDIE



CNEV - Championnat de Normandie d'Endurance Vitesse

PARTIE CYCLE	
Châssis	Libre
Fourche	Libre
Amortisseurs	Libre
Roues	10 pouces et plus
Pneus	Libre
Frein avant	Plaquette, durite, étriers libres, Les vis de fixations et les étriers de frein doivent être arrêté par un fil métallique de sécurité.
Frein arrière	Libre
Guidon	Libre
Selle	Libre
Carénages	Libre, le feu arrière rouge est obligatoire.
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire
Eclairage (courses nocturnes)	Eclairage avant, second feu rouge
PLAQUES NUMEROS	
Plaques blanches	Numéros noirs
Dimension chiffre	H : 120mm / L : 80mm
PARTIE MOTEUR	
Puissances max	25cv
Préparation	Mixage cadre / Moteur autorisé
Carters moteurs	Libre, les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil
Système de refroidissement	Libre, liquide de refroidissement et additif interdit
Cylindre, Piston, culasse	2t : 50cc / 4t : 125cc
Echappement	Libre du commerce, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Libre
Carburateur / Injection	Libre
Admission	Libre
Boite de vitesse	Libre
Démultiplication	Libre
Arbre à cames	Libre
Allumage	Libre

PITBIKE 125cc STOCK

PARTIE CYCLE	
Châssis	YCF / RS Factory et libre de commerce
Fourche	Origine constructeur, possibilité réglage compression/détente. 350€ maximum
Amortisseurs	Libre commerce. 350€ maximum
Roues	Jantes à bâtons ou jantes à rayons 300€ maximum la paire en 12 pouces
Pneus	Libres
Frein avant	Libres. Les vis de fixation et les étriers doivent être arrêtés par un métallique de sécurité.
Frein arrière	Etrier origine obligatoire, frein pouce autorisé
Guidon	Libre de commerce, embout de guidon ou protège levier obligatoire
Selle	Libre, hauteur de selle minimum 70cm
Carénages	Plastique d'origine (marque moto et châssis) Feu rouge obligatoire
Tableau de bord	Libre, compte tour obligatoire
PLAQUES NUMEROS	
plaques blanche	numéro bleu
PARTIE MOTEUR	
Puissances max	13cv
Préparation	Aucune modification possible
Carters moteurs	Bloc moteur 125cc Fiddy/Tokawa. Les bouchons de vidange et de remplissage doivent être freinés avec un fil
Système de refroidissement	Air / Huile
Cylindre, Piston, culasse	125cc 4t d'origine (2 soupapes uniquement)
Echappement	Libre du commerce, échappement passage bas interdit, doit respecter les normes en vigueur 93db
Vilebrequin	Origine
Carburateur / Injection	28mm maximum
Admission	Libre du commerce, échappement passage bas interdit, doit respecter les normes en vigueur 93db
Boite de vitesse	Fiddy Racer, tokawa, YX
Démultiplication	libre
Arbre à cames	Arbres à cames d'origine au moteur
Allumage	Allumage et boitier d'origine